REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE LA PROTECTION DE L'ENFANT ET DES PERSONNES AGEES

ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING A L'OCCASION DU QUINZIEME ANNIVERSAIRE DE SON ADOPTION

- 2010 -

BEIJING + 15

Rapport national

Juin 2009

PREMIERE PARTIE

BILAN DES REALISATIONS ET DES DIFFICULTES RENCONTREES EN MATIERE DE PROMOTION DE L'EGALITE DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES

L'opinion nationale s'accorde à reconnaitre que, pour réduire la pauvreté et assurer le développement durable, il est impérieux qu'hommes et femmes soient habilités à participer ensemble à la réalisation des objectifs nationaux de développement. Ceci est d'autant plus vrai que les femmes contribuent aujourd'hui de manière significative au développement économique du pays, à travers les rôles qu'elles jouent tant dans les secteurs productifs et sociaux que dans la sphère domestique mais dont les résultats ne sont malheureusement pas comptabilisés à l'échelle nationale. Cet intérêt d'associer intimement la femme à l'effort de développement est également manifesté par les pouvoirs publics à travers l'adoption des instruments de développement de premier plan notamment la stratégie de développement à moyen et long terme axée sur les OMD, le DSRP et les autres politiques sectorielles.

Cette volonté politique d'accroître la participation de la femme dans tous les secteurs de la vie économique, politique et sociale profite non seulement à celles-ci mais également à la communauté toute entière. Une plus grande équité entre les hommes et les femmes offre un avantage certain, celui de la réduction des inégalités entre les sexes avec pour effet d'accélérer la croissance économique.

La concrétisation de cette volonté de l'Etat s'est manifestée par la création de la Direction Générale du Genre et de la Promotion de la Femme (DGGPF) au sein du Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme, de la Protection de l'Enfant et des Personnes Agées. La DGGPF est chargée de traduire dans les faits les grandes orientations du gouvernement dans le domaine de la mise en œuvre du genre et de l'autonomisation des femmes.

Depuis le bilan de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing en 2005, le gouvernement togolais s'est doté d'un cadre politique adéquat à travers l'adoption en 2006 d'une stratégie d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement national et la validation récente en 2008 d'un document de politique nationale d'équité et d'égalité de genre.

Cette politique, en cours d'adoption, intègre dans l'axe de renforcement du cadre institutionnel un mécanisme de coordination dans lequel sont impliquées diverses structures prévues pour être créées notamment un Conseil Interministériel sur le Genre et le Développement (CIGD), un Comité Technique de Coordination et de Suivi-Evaluation (CTCSE) et un Observatoire National Genre et Développement (ONGD).

Par ailleurs, le processus d'internalisation des dispositions de la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) a permis l'émergence d'un leadership féminin dans tous les grands débats nationaux grâce à l'action conjuguée du gouvernement, des ONG et des Associations de défense des droits des femmes dotées d'une grande audience auprès de la population. Ceci a permis d'avoir un début de réduction des disparités de genre dans certains secteurs sensibles tels que la sécurité (la police et la gendarmerie) et les médias où le rôle de la femme devient de plus en plus perceptible.

Au plan de la législation, le programme de modernisation des services judiciaires en cours, initié par l'Etat avec l'appui des partenaires, permettra l'intégration dans la révision globale

du code pénal, des dispositions spécifiques liées aux violences émergentes telles que le harcèlement sexuel et le viol. Toujours dans la dynamique de protection des droits de la femme, des efforts sont en cours dans le cadre de l'harmonisation des textes internes avec les instruments internationaux ratifiés relatifs aux droits des femmes et de la petite fille notamment la CEDEF et le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) relatif aux Droits de la Femme.

En ce qui concerne les budgets sensibles au genre, les capacités des parlementaires et des cellules focales des départements ministériels ont été renforcées. En dépit de ces initiatives, l'établissement de budgets sensibles au genre n'est pas encore effectif. Toutefois, le DSRP Complet adopté a mis un accent particulier sur les mesures à financer en vue de la réalisation des objectifs d'équité et d'égalité de genre.

S'agissant de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le gouvernement a adopté en 2007, la Stratégie Nationale de Développement (SND) axée sur les OMD. Cette stratégie met en exergue les principales variables liées à la promotion de l'égalité des sexes à prendre en compte dans la mobilisation des ressources pour la réalisation de l'objectif 3 des OMD tout en assurant sa transversalité au niveau des autres objectifs. En matière de suivi/évaluation, le Togo dispose des indicateurs dans certains secteurs clés notamment l'agriculture, la santé, l'éducation et l'eau/assainissement pour un suivi efficace de la réalisation d'un certain nombre de cibles. Cependant, des efforts restent à faire pour non seulement actualiser la base des données, mais aussi mettre en place un système intégré de suivi/évaluation prenant en compte les statistiques désagrégées par sexe de tous les secteurs de développement.

Les retombées favorables des grands débats de politique gouvernementale et parlementaire, ont permis l'adoption, en juin 2008, d'un décret institutionnalisant, au niveau des départements ministériels, des cellules focales genre chargées d'impulser la mise en œuvre du genre. Dans cette perspective, 9 ministères clés ont été déjà dotés de leurs cellules. Par ailleurs, en vue de renforcer le mécanisme institutionnel de coordination des actions en matière de promotion de l'équité et de l'égalité de genre et assurer un véritable plaidoyer auprès des décideurs en matière de promotion des droits de la femme, la Direction Générale de la Promotion Féminine a été érigée, en juillet 2008, en Direction Générale du Genre et de la Promotion de la Femme et ses missions renforcées.

C'est dans cet environnement favorable que les acteurs sociaux (structures étatiques, ONG et Associations, syndicats, secteur privé et leaders d'opinion) déploient d'intenses efforts pour mettre en œuvre les engagements pris lors des grandes assises internationales dont la Plate-forme d'action mondiale de Beijing. Il convient de souligner le rôle prépondérant que jouent les organisations de la société civile dans la conduite d'un certain nombre de plaidoyers notamment dans le cadre du processus d'adoption du code des personnes et de la famille révisé au regard des dispositions de la CEDEF et du Protocole à la CADHP relatif aux Droits des Femmes. De plus, il faut noter l'existence d'un draft d'avant projet de loi sur les quotas de 30% de femmes dans les instances de décision.

Les principaux partenaires internationaux tels que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS), l'Organisation Mondiale pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) ont accompagné le

gouvernement et la société civile dans l'exécution des actions liées aux domaines critiques essentiels adoptés par la conférence de Beijing.

L'accent est aussi mis sur le partenariat femmes/hommes et filles/garçons dans le cadre de la promotion de l'égalité homme-femmes. Ceci est visible au cours des actions de renforcement des capacités aussi bien des intervenants que des communautés où la parité est souvent visée quant au choix des cibles.

Quinze ans après Beijing, le Togo a réalisé des progrès significatifs dans divers domaines stratégiques du développement. Mais, en raison des effets encore perceptibles des diverses crises successives qu'a connues le pays, beaucoup reste à faire.

Au Togo, l'éducation pour tous comme base de l'égalité des chances et pour combattre la pauvreté sur le long terme, est l'un des points clés de la stratégie de développement du Gouvernement.

En effet, les programmes et la politique en actualisation du secteur ont pour ambition de réaliser l'équité et l'égalité des sexes dans l'éducation. Cette ambition s'est traduite par l'adoption de mesures incitatives telles que la réduction en 2007 des frais de scolarité des filles dans le secondaire. L'Etat encourage l'entrée des jeunes filles dans les filières scientifiques et techniques ; au niveau de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, un programme de formation intégrant le genre a été élaboré pour prendre en compte les préoccupations essentielles des femmes liées au savoir, au savoir faire et au savoir être dont elles ont besoin pour leur réinvestissement dans la vie économique et communautaire. Cette ambition s'est traduite par la suppression des frais de scolarité par le gouvernement, dans les écoles publiques de base en octobre 2008 et par l'octroi des bourses d'encouragement aux étudiantes des filières scientifiques des Universités du Togo en juin 2009 sur l'initiative de la Société Civile.

En ce qui concerne la santé, la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) sur la période 2002-2006 et l'adoption d'un nouveau Plan 2009-2013, dans lequel des actions précises ont été préconisées à court, moyen et long termes en matière de santé de reproduction en général et de la santé maternelle en particulier, constituent les bases pour améliorer l'état de santé de la population togolaise. L'amélioration de l'offre de services de qualité en matière de santé de la reproduction, ainsi que l'amélioration de l'information en santé de reproduction et sa disponibilité pour les populations concernées sont des actions entreprises par l'Etat en vue d'améliorer la santé de la reproduction et de réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans. Ces actions ont abouti à une nette amélioration de la santé maternelle et infantile, inscrivant ainsi le Togo dans la lignée de la réalisation des objectifs n°4 et 5 des OMD, même si l'objectif de réduction de la mortalité infantile et maternelle semble hors de portée au vu de la situation actuelle du pays.

Sur le plan de la production économique, on note dans le domaine agricole une volonté réelle de promouvoir la participation de la femme à l'effort de développement agricole à travers l'adoption en 2009 du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) prenant en compte les besoins alimentaires et nutritionnels spécifiques des femmes et des enfants. Dans le domaine du financement des activités économiques des femmes et des hommes, une stratégie nationale pour la microfinance couvrant la période 2008-2012 a été adoptée en 2008 et met un accent particulier sur le développement des filières surtout celles dans lesquelles les femmes excellent notamment les fruits et légumes.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, l'adoption par l'Etat, des conventions de la génération de Rio, a permis l'élaboration des documents de stratégies dans les domaines sensibles tels que la biodiversité, la désertification, la lutte contre les gaz à effet de serre, la pollution et l'assainissement où les préoccupations des femmes sont remarquables.

Malgré cette volonté de l'Etat de faire de la femme un partenaire incontournable de développement, des contraintes majeures persistent encore.

Ainsi, s'agissant de la mise en place d'un cadre institutionnel performant pour la mise en œuvre du genre, l'ancrage réel du genre n'est pas encore assez perceptible eu égard à des contingences d'ordre socioculturelles qui ne permettent réellement pas l'ouverture des consciences vers plus de pouvoir et de responsabilisation des femmes. A cet effet, la mise en place récente des cellules focales genres dans les départements ministériels clés mérite une consolidation réelle et un renforcement des capacités pour leur ancrage dans les secteurs.

Dans le domaine de la santé, les acteurs tentent aujourd'hui, désespérément à cause de la dégradation du pouvoir d'achat des ménages, de faire adopter par l'Etat des mesures permettant la gratuité de la césarienne pour donner un plus à l'effort national de promotion de la santé maternelle et infantile.

En ce qui concerne la promotion des droits de la femme, malgré une avancée notable enregistrée, beaucoup reste à faire surtout s'agissant de l'harmonisation du code des personnes et de la famille avec les instruments internationaux et régionaux ratifiés par le Togo.

Pour ce qui est de l'autonomisation des femmes, le pays ne dispose pas encore de ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre des mesures idoines en matière de l'accès des femmes à la technologie et à l'information pour valoriser tout son potentiel économique.

Tout compte fait, les efforts mis en œuvre ont permis d'avoir des résultats tant au plan social, économique que politique. Ces résultats ont été le fruit des actions conjuguées de l'Etat et de la société civile qui ont œuvré ensemble dans une complémentarité dynamique avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Cependant, le plaidoyer doit continuer dans tous les domaines afin de concrétiser la volonté de l'Etat de voir les femmes émerger. Aussi l'environnement de partenariat actif devra t-il, dans les perspectives du renforcement de la participation citoyenne de la femme aux affaires publiques, perdurer pour asseoir une nouvelle société dans laquelle les inégalités entre les sexes seront réduites à leur plus simple expression.

DEUXIEME PARTIE

PROGRES ACCOMPLIS EN CE QUI CONCERNE LES DOMAINES CRITIQUES MENTIONNES DANS LE PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ET AUTRES INITIATIVES ET ACTIONS RECENSEES LORS DE LA VINGT-TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

I. LES FEMMES ET LA PAUVRETE

Selon les résultats de l'enquête QUIBB menée en 2006, l'incidence de la pauvreté est estimée à 61,7% de la population, soit près de 3 242 257 individus répartis dans 535 486 ménages. La pauvreté est essentiellement rurale où l'incidence est de 74,3% représentant 79,9% des pauvres. En milieu urbain, l'incidence de la pauvreté est de 36,8% correspondant à 20,1% des pauvres. En se fondant sur le fait que les femmes représentent près de 52% de la population, il va sans dire qu'elles forment la majorité des pauvres et ont un faible accès aux services sociaux de base. Néanmoins, selon les résultats de cette même enquête, L'incidence de la pauvreté est plus élevée chez les ménages dirigés par les hommes que chez ceux dirigés par les femmes. En effet, 51% des ménages dirigés par les hommes sont pauvres contre 34,8% des ménages dirigés par les femmes. Ceci témoigne de la combativité et de la capacité de la femme togolaise à rechercher le mieux-être de la famille en situation difficile. Il faut de même reconnaître que l'appui de l'Etat, des partenaires et des ONG sur le terrain, ces dernières années, a été déterminant pour arriver ces résultats.

A. Exemples de politiques, changements législatifs, programmes réussis

- **Le Document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-I)**

L'adoption du DSRP intérimaire en mars 2008 a largement contribué au processus de reprise de la coopération avec l'ensemble de la communauté internationale. A cet effet, le Gouvernement a élaboré des instruments de mise en œuvre que sont le Programme Intérimaire d'Action Prioritaire (PIAP) et le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) global pour mieux canaliser la programmation budgétaire des actions prioritaires découlant des axes stratégiques du DSRP intérimaire. Ces différents instruments ont consacré une large place à la promotion de l'égalité de genre et ont permis aux secteurs de s'en inspirer pour développer des actions de lutte contre la pauvreté monétaire et humaine en direction des femmes.

- **Le Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-C) adopté en juin 2009**

Il faut reconnaître qu'à l'instar du DSRP-I, le DSRP-C a mis un accent particulier, au niveau de ces orientations stratégiques, sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Ceci présage des perspectives heureuses, en termes de mobilisation des ressources, pour le financement du secteur.

- **La Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF) 2004-2008 et 2008-2012**

Au Togo, le développement de la microfinance est considéré comme un axe essentiel dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et dans la mise en œuvre de différentes politiques telles que : i) la Déclaration de Politique de Développement Agricole (DPDA) visant l'intensification et la diversification de la production agricole, la lutte contre la pauvreté par l'amélioration des revenus des ruraux, la croissance agricole soutenue en harmonie avec l'environnement, et mettant l'accent aussi sur le financement rural, vu la rareté du crédit agricole, ii) la Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre s'appuyant aussi sur la promotion des activités génératrices de revenus, iii) le Document de Stratégie pour la Relance et le Développement du Secteur Privé, comprenant l'amélioration du dispositif de promotion,

d'appui et du financement des entreprises par la facilitation à l'accès aux crédits à court, moyen et long terme, iv) le DSRP-I impliquant l'accélération de la croissance dans une optique de réduction de la pauvreté et le développement d'activités génératrices de revenus.

L'objectif de la stratégie est de favoriser l'accès à des services de microfinance viables, diversifiés et pérennes aux ménages n'ayant pas accès aux services financiers classiques, sur l'ensemble du territoire d'ici à 2012. La mise en œuvre de cette stratégie a permis aux IMF telles que l'Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit du Togo (UMECTO), la Fédération des Unions des Coopératives d'Epargne et de Crédit (FUCEC-Togo), Investir Dans l'Humain (IDH), Women and Associations for Gain both Economic and Social (WAGES), etc. de mettre à la disposition des femmes urbaines et rurales des portefeuilles financiers importants pour le financement de leurs activités génératrices de revenus. Ce qui a contribué au renforcement du pouvoir économique des femmes togolaises et à leur autonomisation.

- **La mise en œuvre du Programme d'autonomisation des femmes**
  - Le gouvernement, à travers son Budget d'Investissement et d'Equipement (BIE) a permis d'équiper plus d'une centaine de groupements de femmes.
  - La coopération avec les partenaires tels que le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, l'OIF, l'UE et les Ambassades des USA, de France et d'Allemagne, a contribué à la formation et à l'équipement de plus d'une centaine de groupements féminins de production et de transformation, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'affaires.
- **Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)**

L'objectif global de ce programme est de « assurer la sécurité alimentaire de toutes les couches de la population au plan national et sans aucune discrimination ». Il contribue à :

- Garantir à tout togolais le droit à l'alimentation et à la sécurité alimentaire
- Assurer aux ménages et à tout individu la disponibilité et l'accès aux aliments et à l'eau en quantité et en qualité suffisantes
- Contribuer à l'utilisation rationnelle des aliments, à de l'eau propre et à l'éducation nutritionnelle.

B. Exemples des obstacles rencontrés et des lacunes et défis restants

- La lenteur qu'a connue le processus d'élaboration des différents documents de stratégie de réduction de la pauvreté n'a pas permis de mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre véritable des actions depuis son lancement en 2003 ;
- Le taux trop élevé des produits financiers des institutions de microfinance et l'absence sur le terrain de ressources alternatives bon marché et de long terme constituent des difficultés de taille ;

- L'insuffisance et la non maîtrise de l'eau pour la production demeurent de véritables entraves aux initiatives des femmes qui excellent dans la production des fruits et légumes de contre-saison ;
- Le taux élevé d'analphabétisme des femmes surtout en milieu rural.

C. Enseignements tirés

- L'élaboration préalable des requêtes par le secteur en vue d'opérer des discussions en temps opportun avec les partenaires techniques et financiers dans le cadre de l'élaboration des programmes de coopération est une démarche à encourager ;
- La garantie de suivi des projets individuels par les bénéficiaires doit inciter les acteurs à encourager l'appui aux initiatives personnelles ou l'individuel dans le collectif ;
- Le phénomène de vie chère doit inciter le gouvernement et les autres partenaires à investir plus pour soutenir les femmes rurales dans leurs efforts de garantie de la sécurité alimentaire.

I. L'EDUCATION ET LA FORMATION DES FEMMES

L'accès universel à l'éducation de base et la réalisation de la scolarisation primaire pour tous les enfants font partie des priorités définies par les Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'éducation est un facteur essentiel pour lutter contre la pauvreté, protéger les enfants du travail dangereux fondé sur l'exploitation et promouvoir les droits de l'homme et la démocratie

A. Exemples de politiques, changements législatifs, programmes réussis

- **Education pour tous conformément au 2ème objectif des OMD**

En matière d'éducation, le Gouvernement a poursuivi ses efforts en vue de la réalisation de l'éducation primaire pour tous conformément au 2ème objectif des OMD. Ainsi, pour accroître le taux de scolarisation, le Gouvernement a instauré depuis la rentrée scolaire 2008-2009 la gratuité totale des frais scolaires pour les élèves des écoles publiques de base. En outre, une subvention de plus de 200 millions de FCFA en faveur des Ecoles d'Initiatives Locales (EDIL) permet de soutenir l'offre de formation au sein des communautés défavorisées. Avec un taux brut de scolarisation de 89% et un indice de parité fille/garçon de 0,93 (Annuaire des statistiques scolaires 2006-2007), la situation au Togo s'améliore. Cependant, des efforts restent à faire s'agissant de la qualité de l'éducation pour tous.

- **Elaboration de modules de formation des formateurs prenant en compte la dimension genre**

L'élaboration récente des modules de formation des formateurs (Superviseurs et éducateurs spécialisés ainsi que des alphabétiseurs) prenant en compte la dimension genre a donné un nouveau souffle aux différents programmes d'alphabétisation permettant ainsi aux ONG prestataires de tenir compte des besoins spécifiques et intérêts stratégiques des femmes dans la conduite de leurs actions. Désormais ces programmes d'alphabétisation doivent non seulement mobiliser les femmes mais également leur permettre un réinvestissement des acquis en salle dans leurs activités socio-économiques et dans leur communauté.

- **Le programme Education en matière de population, développement et de la santé (EPD/SR)**

La poursuite de ce programme a permis de former jusqu'en 2007 des inspecteurs, des conseillers pédagogiques et des enseignants en matière de genre, d'environnement, de population et de VIH/sida. Ceci a joué favorablement sur le comportement du corps enseignant vis-à-vis des élèves jeunes filles et sur les résultats de l'enseignement primaire en relation avec la sexospécificité.

- **La mise en place des Centres Informatiques de la Femme (CIF) dans les 5 régions économiques (Savanes, Kara, Centrale, Plateaux, Maritime) et Lomé Commune.**

Ces centres ont permis de former environ 1000 femmes agents de l'administration publique, tout secteur confondu, à l'utilisation de l'outil informatique et aux TIC.

B. Exemples des obstacles rencontrés et des lacunes et défis restants

- Faiblesse dans la coordination des interventions dans le secteur ;
- Faible présence des filles dans les filières scientifiques ;
- Insuffisance de ressources financières pour porter à échelle, les acquis découlant des projets pilotes initiés avec l'appui des différents partenaires techniques et financiers.

C. Enseignements tirés

- L'éducation, la formation et l'alphabétisation demeurent un outil privilégié pour permettre aux communautés d'opérer des changements de comportement décisif pour accepter que les rôles des femmes et des hommes sont incontournables pour un développement durable ;
- L'éducation permet aux ménages de lutter efficacement contre la pauvreté et d'être à la hauteur des défis imposés par l'environnement économique international.
- L'éducation contribue à réduire les inégalités dans la répartition des revenus, facilite la mobilité sociale et revêt une importance particulière pour les femmes dont le taux d'analphabétisme est d'environ 65,6% contre 29,7% chez les hommes, selon les résultats de l'enquête QUIBB de 2006.

II. LES FEMMES ET LA SANTE

Depuis l'adoption en 1998 de la politique nationale de santé et l'élaboration des différents plans de développement sanitaire en 2001 et en 2009, la santé a toujours constitué un domaine prioritaire pour le gouvernement. Cependant, l'état de santé des populations togolaises reste très précaire, en raison notamment des conséquences de la crise socio - politique sur les secteurs sociaux. En dépit des progrès significatifs réalisés dans la lutte contre les maladies évitables par la vaccination, la crise économique de ces dernières années n'a pas permis d'améliorer les indicateurs socio-sanitaires. Même si les indicateurs de santé liés à la mère et à l'enfant ont connu une légère amélioration, l'espérance de vie a baissé de 55 ans en 1988 à 51,6 en 1999 (Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD 2001).

A. Exemples de politiques, changements législatifs, programmes réussis

- **Adoption de Plan National de Développement Sanitaire (PNDS)**

L'adoption du PNDS 2002-2006 évalué en 2007 et celui récent de 2009-2013 a révolutionné la prestation de services dans le secteur et a permis de cerner les grandes pandémies dont le sida et de trouver des réponses adéquates à des problèmes liés à la santé maternelle et infantile. Cette dernière se caractérise par des taux élevés de morbidité et de mortalité en particulier chez les enfants et les femmes. Les tendances montrent que le pays a enregistré une baisse des taux de mortalité infantile et infanto-juvénile qui passent respectivement de 80 et 146 pour 1000 naissances vivantes en 1998, à 77 et 123 pour 1000 naissances vivantes en 2006 (MICS3). Il en est de même pour le taux de mortalité maternelle qui est passé de 640 pour 100.000 naissances vivantes en 1990 à 478 pour 100.000 naissances vivantes en 1998 selon les résultats de l'EDST- II (depuis, aucune autre enquête d'envergure n'a pu être menée).

- **Mise en place des programmes nationaux de santé avec des cadres stratégiques quinquennaux**

Pour lutter efficacement contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose, le Togo a mis en place des programmes nationaux (avec des cadres stratégiques quinquennaux) de lutte contre ces trois maladies. Au niveau national, il a été enregistré un recul des nouvelles infections au VIH. Si les efforts consentis sont maintenus, le Togo pourra continuer à inverser la tendance et stopper la propagation du VIH/SIDA avant 2015. La prévalence du VIH au Togo est estimée à 3,2% en 2006 pour les 15-49 ans contre 5,9 en 2004 (ONUSIDA/OMS), ce qui conduit à environ 110.000 adultes vivant avec le VIH. La proportion de femmes enceintes séropositives bénéficiant d'un traitement pour réduire la transmission mère-enfant est passée de 1,8% en 2005 à 6,8% en 2007. Ces progrès ont été réalisés grâce à un engagement politique réel à travers la mise en œuvre du programme national de lutte contre le sida (PNLS) renforcé par le Conseil National de Lutte contre le Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles (CNLS-IST).

- **Actions de promotion des bonnes pratiques alimentaires et de contrôle de croissance chez les enfants**

Dans le but d'améliorer l'état nutritionnel de la population, des activités telles que la promotion des bonnes pratiques alimentaires, de même que le contrôle de la croissance chez les enfants de moins de 5 ans ont été entreprises par le Gouvernement. Dans la même perspective, le gouvernement a mis en place des programmes de lutte contre les carences en micronutriments, et un projet de lutte contre la malnutrition aiguë. A cet effet, le gouvernement a adopté des stratégies pour réduire le taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans de 26% à 20% d'ici à 2013 (PNDS 2009-2013). Ces efforts sont cependant insuffisants car la situation nutritionnelle de la population togolaise reste très préoccupante, avec des taux de malnutrition aiguë qui ne cessent d'augmenter.

- **L'adoption du plan stratégique national et l'élaboration du plan stratégique sectoriel de lutte contre le Sida et les IST.**

Ces plans permettront l'implication du Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme, de la Protection de l'Enfant et des Personnes Agées dans les programmes de prise en charge des groupes vulnérables en matière des IST et VIH/Sida.

B. Exemples des obstacles rencontrés et des lacunes et défis restants

- Le difficile accès géographique des femmes aux centres de santé ;
- Le coût élevé de la césarienne entraînant les décès des femmes démunies.
- La faible accessibilité des ménages pauvres aux services de santé ;
- La dégradation et l'insuffisance des infrastructures sanitaires.

C. Enseignements tirés

- Le renforcement périodique des capacités des prestataires est une stratégie incontournable d'offre de services de qualité en matière de la Santé de Reproduction ;
- La nécessité d'un plaidoyer permanent en direction des décideurs (Gouvernement, Assemblée Nationale, Présidence de la République) pour susciter l'engagement politique à la prise de décision en matière de la santé maternelle et infantile.

III. LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

Aujourd'hui, la nouvelle dynamique de développement, s'appuie sur la culture de la paix sur une base égalitaire et ainsi prend en compte le concept genre. Ceci vise à créer les conditions pour que les hommes et les femmes puissent jouir pleinement du développement et de la sécurité humaine, et ainsi construire des sociétés où les femmes et les hommes peuvent atteindre tout leur potentiel humain et participer au développement de leur société en partageant les richesses et les bénéfices sur une base équitable.

De ce point de vue, les violences basées sur le genre constituent un véritable frein au développement humain durable. Ceci est d'autant plus vrai que les violences en général, en dehors du fait qu'elles sont incompatibles avec les principes de la culture de la paix, engendrent des conséquences de plusieurs ordres en l'occurrence les conséquences physiques, économiques, psychologiques, etc. perceptibles aussi bien chez l'homme que chez la femme à court, moyen et long terme.

A. Exemples de politiques, changements législatifs, programmes réussis

- **Le programme national de lutte contre les violences basées sur le genre et la prise en charge des victimes**

Ce programme mis en œuvre en collaboration avec les ONG et Associations féminines a permis de renforcer les mécanismes de lutte contre les violences basées sur le genre et les pratiques néfastes y compris la protection et la prise en charge des victimes. Des résultats significatifs ont été enregistrés dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment :

- **la formation initiale de para juristes et celle sur la prise en charge psychologique des victimes**. Près de 159 para juristes formés jouent le rôle de conseillère (er) s juridiques ; elles (ils) assistent et font la prise en charge psychologique des femmes victimes de violences de tout genre ;
- **la mise en place et l'appui de près de 13 centres d'écoute et de prise en charge psychologique des victimes de violences basées sur le genre.** Ces centres ont été réhabilités dans les 6 régions administratives du pays avec l'appui de l'UNFPA pour accueillir surtout les femmes victimes de violences et leur donner des orientations juridiques ainsi que des conseils pour affronter les conséquences néfastes des violences subies ;
- **la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre.** Cette stratégie, autour de laquelle s'est réalisé un consensus national en 2008, prévoit des axes pertinents pour une lutte efficace et concertée contre les violences faites aux femmes ;
- **la réalisation d'une étude sur les Mutilations Génitales Féminines**. Des enquêtes ont été réalisées pour documenter la forme de violence institutionnalisée la plus fréquente, les MGF. Il s'agit de l'enquête MICS de l'UNICEF réalisée en 2006 et de l'étude spécifique effectuée par la Direction Générale de la Promotion Féminine (DGPF) avec l'appui de l'UNFPA. Ainsi, de 1996 à ce jour, la prévalence nationale est passée de 12% (URD, 1996) à 6,9% (DGPF, 2007);
- **la systématisation de l'organisation de 16 jours de campagne de lutte contre les violences faites aux femmes.** Ces campagnes, organisées par le WILDAF-Togo et les ONG affiliées entre novembre et décembre de chaque année, ont eu des résultats pertinents auprès des populations qui ont pris conscience de l'ampleur réelle du phénomène et de son impact négatif sur la santé des victimes et sur l'économie nationale.

B. Exemples des obstacles rencontrés et des lacunes et défis restants

- Les institutions gouvernementales ne donnent pas la pleine capacité d'actions attendues d'elles. Ces insuffisances sont liées aux facteurs suivants :
  - insuffisance de ressources humaines spécialisées;
  - insuffisance d'infrastructures appropriées et difficultés d'accessibilité géographique;
  - insuffisance de moyens matériels, financiers et logistiques appropriés;

- insuffisance de coordination entre les différents ministères engagés dans la lutte;
- insuffisance de coordination des activités des ONG sur le terrain.

– Le manque de données sur toutes les formes de violences rendant ainsi difficiles les actions de planification ;

– La faible implication des forces de sécurité dans les actions de lutte contre les violences ;

– L'image stéréotypée accordée au phénomène rendant difficile le processus de lutte.

C. Enseignements tirés

– L'implication des leaders religieux et communautaires est un atout déterminant dans le processus de lutte contre les violences ;

– L'approche communautaire et la responsabilisation des agents endogènes dans les actions de lutte est une stratégie qui donne plus de résultats.

IV. LES FEMMES ET CONFLITS ARMES

Le Togo n'a jamais connu de conflits armés. Cependant, des ateliers sont régulièrement organisés par l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique et le Centre des Nations Unies pour le Désarmement à l'intention des forces de sécurité en prévention des situations de violences en cas de conflits armés. Il est à noter l'existence d'un comité de vulgarisation de la Résolution 1325 des Nations Unies relative à l'implication des femmes à la résolution des conflits armés.

V. LES FEMMES ET L'ECONOMIE

Les femmes, malgré la discrimination et les inégalités qu'elles subissent, apportent leurs contributions à la production de la richesse nationale. Au Togo, elles sont majoritaires dans le secteur informel et excellent aussi bien dans les activités de production (agriculture, transformation, artisanat, etc.) que les services (commerce et autres activités libérales).

A. Exemples de politiques, changements législatifs, programmes réussis

Le gouvernement, conscient du potentiel économique des femmes, a privilégié l'adoption de mesures susceptibles d'accroitre leur participation à l'effort de développement national. Ces mesures sont entre autres :

– **La création en 2008 du ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé du développement à la base**

Ce ministère appuie, en priorité, les initiatives des femmes transformatrices et productrices en équipements performants pour le développement de leurs activités génératrices de revenus.

– **Le Plan Intérimaire d'Actions Prioritaires**

Ce Plan a été élaboré dans le cadre de la préparation de la Conférence des Partenaires au Développement du Togo tenue à Bruxelles en septembre 2008. Précurseur des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) Sectoriels, il a été élaboré pour mettre en évidence, les actions devant être exécutées en priorité sur la période 2008-2010, en ciblant un certain

nombre de volets sectoriels clés : santé, éducation, eau et assainissement, agriculture, infrastructures routières, énergie, action sociale, réforme administrative, et gouvernance démocratique et économique. Il a consisté à recenser, au sein de ces secteurs prioritaires, les actions les plus urgentes et les plus capitales pour relancer lesdits secteurs tout en restant dans les limites du cadrage macroéconomique du DSRP intérimaire qui a défini une enveloppe globale de dépenses compatibles avec le maintien des grands équilibres macroéconomiques. Ce plan a intégré dans les priorités les groupes vulnérables dont les femmes et les enfants.

- **Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme**

Pour traduire dans les faits sa conviction de doter la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté des instruments modernes de mise en œuvre, le Gouvernement a conduit un processus de consultation budgétaire au terme duquel un Cadre Budgétaire à Moyen Terme a été adopté. Il s'agit d'un instrument découlant du cadrage macroéconomique du DSRP intérimaire qui permet de fixer une enveloppe globale de dépenses répartie entre les principaux secteurs prioritaires sur trois (3) ans. Il indique également les priorités que doit couvrir chaque enveloppe sectorielle en vue d'orienter la préparation du Budget de l'Etat. Pour la première fois, en 2008, le CBMT est compté parmi les dossiers accompagnant le projet de Loi de finances transmis à l'Assemblée Nationale qui a suffisamment intégré les questions liées à la promotion de l'équité et l'égalité entre les sexes.

- **Le processus de reprise de la coopération avec l'ensemble des partenaires**

Les négociations que le Gouvernement a entreprises de manière méthodique avec l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers en vue de conclure les différents programmes, ont eu pour soubassement le DSRP intérimaire. Cet environnement a permis au secteur en charge de la promotion de l'égalité de genre d'engager avec les partenaires techniques et financiers bi et multilatéraux le montage des programmes de développement pertinents au cours de la période 2008-2009.

- **Le DSRP complet adopté en juin 2009**

Ce document a largement pris en compte les éléments essentiels de la politique nationale d'équité et d'égalité de genre (PNEEG) surtout en ce qui concerne le renforcement du pouvoir économique des femmes.

- **La Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF) 2004-2008 et 2008-2012**

Elle intègre des dispositions sécurisant les femmes "actifs économiques" qui sont majoritaires dans l'accès aux produits financiers offerts par le secteur.

- **L'organisation périodique de foires nationales et internationales**

Cette initiative permet aux femmes d'écouler leurs produits artisanaux, agricoles ou de transformation.

- **La poursuite de la réhabilitation des marchés des grands centres urbains**

Cette mesure permet de sécuriser les activités commerciales des femmes et accroître le flux des échanges au sein des communautés.

- **La création du réseau des femmes Opératrices Economique (REFOE) en 2005**

Ce Réseau, initié par l'UEMOA au profit des Etats membres, a pour mission de :

- Informer et faciliter la diffusion de l'information, l'échange d'expériences et d'informations, la promotion des moyens de communication adéquats entre les membres ;
- Renforcer les capacités organisationnelles des membres ;
- Assurer le lobbying et la représentation en vue de faciliter le plaidoyer auprès des décideurs et des partenaires au développement pour la mobilisation des ressources au profit des femmes.

B. Exemples des obstacles rencontrés et des lacunes et défis restants

- Le PIAP a été confronté à une difficulté majeure, celle de l'inexistence dans certains secteurs, de programmes bien élaborés et en relation avec les orientations pertinentes du DSRP intérimaire. Ceci a fait que le secteur en charge de l'égalité de genre n'a pas pu bénéficier d'appuis conséquents ;
- La faible allocation budgétaire à l'amélioration de l'environnement de production et de transformation des femmes rurales ;
- La faible structuration du secteur informel avec pour corollaire la situation de précarité dans laquelle les femmes agissent ;
- L'absence de produits financiers de long terme permettant de financer les investissements des femmes "actifs économiques" ;
- La faible capacité technique et organisationnelle des opératrices économiques.

C. Enseignements tirés

- En complément aux ressources extérieures, la mobilisation de l'épargne locale est une option stratégique de premier plan qui mérite d'être encouragée dans le cadre du financement des actions de renforcement des capacités économiques des femmes ;
- Le renforcement des capacités de production des femmes transformatrices et productrices reste une des meilleures stratégies de développement qui permet d'enclencher le développement local.

VI. LES FEMMES ET LA PRISE DE DECISION

La volonté du gouvernement en vue de faciliter la participation des femmes à la gestion des affaires publiques est perceptible.

En effet, de réels efforts sont faits pour l'émergence des femmes à des postes de prise de décision dans l'administration publique, mais beaucoup reste encore à faire.

A. Exemples de politiques, changements législatifs, programmes réussis

- **L'élaboration de l'avant projet de loi sur les quotas de 30% de femmes dans les instances de décision**.

Cet avant projet de loi a été élaboré en 2008. Il y a lieu de poursuivre les plaidoyers pour son adoption rapide. Toutefois, il faut noter qu'au niveau local ces quotas sont déjà perceptibles dans les instances décisionnelles des comités de développement à la base.

- **La représentativité des femmes dans les instances de prise de décision**

Au niveau des maires et des chefs de canton, on relève respectivement 11,11% et 0,38% de femmes.

- **La représentativité des femmes dans la haute administration**

Sur treize postes diplomatiques opérationnels, une seule fois, une femme a occupé les fonctions d'ambassadeur (1980-1982). La cour constitutionnelle n'a connu la nomination d'une femme qu'en 2008. Au niveau de l'administration territoriale, seules deux femmes ont été nommées préfets en 1992.

Concernant les centrales syndicales et les associations la tendance reste la même.

Femmes et prise de décision en %

Année / Institutions	2005	2006	2007	2008	2009
Assemblée Nationale	6,17	6,17	6,17	7,4	9,87
Gouvernement	13,79	14,71	14,71	9,52/11,11	14,28

PROFIL GENRE DU TOGO

Population totale : 5.548.702 (est. 2005)

Institutions	Nombre total	Hommes	Femmes	% des femmes
Gouvernement	35	30	5	14,28
Assemblée nationale	81	75	7	8,40
Cours Constitutionnelle	09	08	01	11,11
HAAC	09	08	01	11,11
Préfets, sous Préfets	34	34	0	0
CNDH	17	15	2	11,76
CENI	19	16	03	15,78
Chef Délégation Spéciale	51	51	0	0
Chef Canton	328	324	4	1,22
Chef village	5000	4997	03	0,06

Situation en juin 2007

B. Exemples des obstacles rencontrés et des lacunes et défis restants

- L'insuffisance d'actions réelles pour matérialiser la volonté politique pour accélérer l'émergence des femmes à des postes de prise de décision ;
- Le manque de culture et d'ambition politique de la grande majorité des femmes ;
- La difficulté pour les femmes de concilier leur fonction sociale, leurs activités professionnelles et leurs responsabilités politiques et syndicales ;
- La persistance des pesanteurs socioculturelles

C. Enseignements tirés

- Les différentes formations des femmes en leadership réalisées par des acteurs gouvernementaux et de la société civile notamment la DGGPF, le WILDAF-Togo, le REFAMP-Togo et les autres ONG de promotion de la femme ont contribué à asseoir un leadership féminin au profit de la promotion du genre au Togo.
- L'approche communautaire de promotion du leadership féminin permet de changer à la base les perceptions négatives liées à l'émergence des femmes à des postes de responsabilité.

VII. LES DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES

A. Exemples de politiques, changements législatifs, programmes réussis

Le Togo est partie aux principaux instruments internationaux qui protègent la femme notamment :

- la CEDEF le 26 septembre 1983 ;
- la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, le 14 mars 1990 ;
- la Convention sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le 18 novembre 1987 ;
- le Protocole à la CADHP, relatif aux Droits des Femmes en Afrique, le 12 octobre 2005.

En conformité avec ces instruments, la Constitution en son article 11 consacre l'égalité entre les sexes et dispose en son article 32 que : « est togolais, l'enfant né de père ou de mère togolais ».

- **Le programme de modernisation des services judiciaires**

Ce programme devrait, avec le plaidoyer qui est actuellement mené, prendre en compte le vide juridique qui existe dans le code pénal concernant les violences émergeantes notamment le harcèlement sexuel, la pédophilie et l'inceste.

- **La révision du code des personnes et de la famille**

Depuis 2001, le gouvernement a mis en place une commission de révision du code des personnes et de la famille par décret N° 2001-045/PMRT du 26 juin 2001. A ce jour, cette commission a déposé pour adoption le draft final du code révisé et validé. Un plaidoyer est en cours en vue de susciter la volonté politique pour son adoption.

- **La poursuite de l'éradication du phénomène de trafic des jeunes filles**

Cette action est menée avec l'appui de l'UNICEF et de Plan-Togo.

B. Exemples des obstacles rencontrés et des lacunes et défis restants

- Dans la pratique s'agissant de l'article 32 de la Constitution sur la nationalité, il est fait un traitement différencié des requêtes d'acquisition de la nationalité selon le sexe de l'attributaire ;
- La coexistence du droit moderne avec le droit coutumier et des systèmes de droit applicable à certaines communautés religieuses est source de blocage et facteur de maintien des pratiques discriminatoires à l'égard de la femme ;
- La persistance des pesanteurs socioculturelles.

C. Enseignements tirés

La vulgarisation des textes juridiques favorables aux droits des femmes au niveau des leaders communautaires suscite la montée d'une perception favorable à l'application de ces textes.

VIII. LES FEMME ET LES MEDIAS

Les médias jouent actuellement un rôle de premier plan dans la dissémination d'informations utiles pour opérer un changement de comportement au sein des populations. Dans le cadre de la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, ce rôle doit être prépondérant en vue de lever les dernières barrières qui entravent la prise de conscience de la portée de cette vision sur le développement durable.

A. Exemples de politiques, changements législatifs, programmes réussis

- **La floraison de stations radio et télévision et de journaux privés à travers la libéralisation du secteur depuis les années 90**

Cette floraison a permis d'avoir un large espace de diffusion et de vulgarisation de messages pertinents sur la femme modèle et d'images valorisantes de la femme togolaise.

- **L'émergence des réseaux de promotion de l'équité et de l'égalité de genre**

Ces réseaux tels que le Réseau International des Femmes de l'Association Mondiale des Radios Communautaires (RIF-AMARC-Togo), le Réseau des Communicateurs en Genre et Développement (RECOGED), l'Observatoire Togolais de l'Image des Femmes dans les médias (OTIFEM), l'Association des Professionnelles Africaines en Communication (APAC-Togo), constitue des outils indéniables pour la mise en œuvre du plaidoyer dans le cadre de la promotion de l'égalité des sexes.

B. Exemples des obstacles rencontrés et des lacunes et défis restants

L'accès de femmes aux médias est négativement influencé par des facteurs tels que :

- Le faible niveau d'instruction des femmes ;
- La faible capacité des femmes surtout rurales d'acquérir un poste téléviseur ou une radio ;
- La forte occupation des femmes par leur rôle domestique ;
- L'inadaptation des heures de diffusion à la réalité sociale des femmes ;
- L'inadéquation du contenu des messages avec les préoccupations socio économiques des femmes ;
- L'insuffisance de formation des communicateurs en genre ;
- La sous-représentativité des femmes dans la sphère médiatique.

C. Enseignements tirés

- Le début d'émergence, ces dernières années, des femmes dans la sphère médiatique demeure un atout stratégique pour opérer des changements favorables à la perception de l'image de la femme à travers les programmes médiatiques.
- Les femmes reporters, camerawomen, photographes, techniciennes et rédactrices en chef au niveau de la télévision étatique et des télévisions privées peuvent jouer un rôle important dans la quête d'images valorisantes de la femme.

IX. LES FEMMES ET L'ENVIRONNEMENT

Les autorités togolaises conscientes des effets pervers de la dégradation de l'environnement sur les femmes et les enfants envisagent à court terme des mesures suivantes

A. Exemples de politiques, changements législatifs, programmes réussis

- **Le Programme Régional Biomasse Energie (PRBE)**

Ce programme, pour les huit pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine devrait permettre d'avoir les résultats suivants :

- L'harmonisation des politiques et stratégies bioénergétiques ;
- La rationalisation des systèmes d'approvisionnement en bois-énergie ;
- La promotion des usages modernes de la biomasse à travers notamment (i) l'appui à la recherche et la vulgarisation des équipements combustibles domestiques performants, (ii) la promotion des autres combustibles et des technologies de substitution avec l'initiative éthanol et charbon minéral dont les études sont en cours de lancement, (iii) la fabrication des briquettes de biomasse ou charbon de biomasse, (i4) le développement des échanges entre pays et (i5) le renforcement des structures et des compétences à travers la mise en œuvre du PRBE ;

Ce programme à cheval sur plusieurs pays a permis au gouvernement, en 2007 et 2008, de cibler et de mettre en œuvre des projets pilotes : le projet de gestion durable de la filière bois énergie dans la région des savanes et le projet de renforcement des capacités des

artisans fabricant les foyers améliorés. Ces projets ont permis non seulement d'améliorer l'accès des femmes à l'énergie traditionnelle mais aussi de promouvoir une gestion durable de ressources ligneuses.

Par ailleurs, le gouvernement a pris, dans ce sens, d'autres mesures qui sont :

- La subvention des énergies de substitution du bois-énergie notamment le gaz butane ;
- La mise en place de structures viables de collecte et à terme de recyclage d'ordures ménagères ;
- Le développement de la filière bois-énergie (production du bois à objectif, bois de chauffe et charbon de bois)

– **La mise en œuvre des projets d'Autoévaluation des Capacités à renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial (ANCR-GEM)**

Ceci a permis au pays de faire le bilan de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et d'identifier les besoins des capacités à renforcer. Ce processus intègre parfaitement la participation des femmes à la gestion de l'environnement par rapport à des thématiques pertinentes de l'environnement notamment le changement climatique, la biodiversité, la désertification et la dégradation des sols et eaux, l'assainissement et pollution.

– **L'adoption en 2008 de la stratégie nationale de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement**

Cette stratégie comporte trente-trois projets dans lesquels les préoccupations des femmes en tant que sujets agissant et bénéficiant des fruits de l'environnement, sont prises en compte.

B. Exemples des obstacles rencontrés et des lacunes et défis restants

- La forte pression des populations sur les ressources forestières à des fins énergétiques en rapport avec leur faible pouvoir d'achat pour l'accès à d'autres formes d'énergies par exemple le courant électrique, le gaz butane et le pétrole lampant.
- La faible prise de conscience des populations des problèmes environnementaux
- Le manque de compétences des communautés pour une gestion participative de l'environnement ;
- La faible représentativité des femmes dans les instances de prise de décision du secteur de l'environnement;
- La faible capacité de gestion des déchets domestiques solides et liquides ;
- La propagation des feux de brousse sauvages, source d'insécurité collective.

C. Enseignements tirés

- La promotion du développement de la filière bois énergie en tant que ressource à valoriser est une approche qui permet de résoudre le problème de dépendance des villes en énergie domestique et au-delà limite la charge des femmes ;

- L'implication des privés hommes et femmes dans le financement des actions de protection de l'environnement surtout pour ce qui est des ordures ménagères constitue une voie porteuse d'espoir pour le secteur ;
- la mobilisation des ressources locales pour des actions à l'échelle communautaire est à promouvoir.

X. LA PETITE FILLE

Le Togo est partie à presque toutes les conventions sur la protection de l'enfant. Cela dénote de l'engagement du gouvernement à faire des questions de l'enfance une priorité de développement pour assurer aux filles et aux garçons un environnement propice à leur épanouissement physique et mental.

A. Exemples de politiques, changements législatifs, programmes réussis

- **Sur le plan national**

Il a été procédé à :

- L'adoption de la loi N°2005-009 du 03 Août 2005 relative au trafic d'enfants au Togo ;
- L'adoption de la loi N°2007-017 du 06 Juillet 2007 portant code de l'enfant ;
- La réorganisation de l'adoption d'enfants au Togo par l'adoption des décrets portant création du comité d'adoption et des procédures d'adoption ;
- Les poursuites, jugements et condamnations des trafiquants d'enfants et auteurs de maltraitances d'enfants.

- **Sur le plan régional**

- la signature de l'accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest, Abidjan (2005) ;
- la signature de l'accord multilatéral de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes et en particulier, des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (2006).

- **Sur le plan international**

- la signature du protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en général et celle des femmes et des enfants en particulier (ratifié en novembre 2008) ;
- la signature de la convention de la Haye relative à l'adoption internationale des enfants.

- **La mise en œuvre des programmes de protection de l'enfant**

Ces programmes sont initiés par l'UNICEF, Plan-Togo, le BICE, WAO-AFRIQUE, Terre Des Hommes en partenariat avec les ONG nationales.

B. Exemples des obstacles rencontrés et des lacunes et défis restants

- Les violences de toutes sortes faites aux enfants par exemple 29,4% des enfants victimes des pires formes de travail des enfants (MICS3, 2006)dues à la méconnaissance de leurs droits, ce qui abouti notamment à leur trafic, à leur exploitation abusive ;
- L'augmentation du nombre des enfants et de jeunes en situation difficile exposés au VIH/Sida, à l'abandon scolaire, au désœuvrement, à la prostitution, à la délinquance et à l'abus des drogues

C. Enseignements tirés

- La poursuite de la sensibilisation sur les problématiques spécifiques liées à l'enfance (travail des enfants, violence, traite, abus sexuels, mutilations génitales féminines, prostitution) et l'amélioration des mécanismes de prévention et de prise en charge des victimes, doit s'intégrer dans les priorités nationales ;
- L'adoption de la politique nationale et du cadre stratégique de protection de l'enfant demeure un préalable à une meilleure coordination des actions ;
- L'instauration des normes de prise en charge des enfants en situation difficile notamment le paquet minimum, de même que la gestion adéquate des questions d'adoption d'enfants est incontournable pour faciliter le travail des acteurs et des populations ;
- L'élaboration des indicateurs de protection de l'enfant au Togo et des procédures de collecte des données est primordiale pour assurer un suivi/évaluation efficace.

TROISIEME PARTIE

DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

Le positionnement institutionnel du mécanisme national de mise en œuvre du genre est en déséquilibre avec l'envergure de sa mission dans le contexte international (l'évolution actuelle du concept genre et les avancées enregistrées dans le domaine aux plans international et régional). Etant donné le caractère transversal du concept genre et son ambition à s'imposer dans presque tous les plans de développement sectoriels, ce niveau de positionnement est un facteur important de réussite par rapport à sa vision et sa notoriété politique et technique. Il en est de même pour sa capacité réelle à impulser et à coordonner l'action gouvernementale en relation avec ses priorités.

Plusieurs structures concourent à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes, notamment le ministère de tutelle, les ministères techniques, les partenaires au développement, les Organisations de la Société Civile (OSC).

L'instabilité institutionnelle (1977-2008) du mécanisme national de la promotion de la femme a constitué un handicap au développement de l'expertise technique pour une gestion efficace de la promotion des femmes

Toutefois, par décret n°2008-090 du 29 juillet 2008, la Direction Générale de la Promotion Féminine (DGPF) a été érigée en Direction Générale du Genre et de la Promotion de la Femme (DGGPF). Elle est désormais composée de trois directions techniques qui sont :

La Direction de la Coopération et de la Promotion des Activités Economiques de la femme ;

La Direction de la Famille et de l'Education de la Jeune Fille ;

La Direction du Genre et de la Promotion des Droits de la Femme.

Le mandat de la Direction Générale du Genre et de la Promotion de la Femme est de :

- Réaliser toutes études périodiques sur la situation de la famille et de la femme susceptibles d'orienter et de réorienter la politique du gouvernement et les actions des organisations non gouvernementales, des associations et des partenaires en matière de promotion de la famille et du genre ou du partenariat hommes/femmes ;
- Lutter contre les formes de violences, abus et exploitation sexuels, élaborer un plan d'action de prévention et de lutte contre ces phénomènes et coordonner les activités des organisations non gouvernementales, des associations et des partenaires en ce qui concerne la promotion et la protection de l'enfant et de ses droits.

Le personnel de la DGGPF comprend cinquante et un (51) cadres dont 20 femmes et trente et un (31) hommes. Ses ressources matérielles ne sont pas assez consistantes. Le matériel roulant est réduit au niveau central à quatre (04) véhicules dont trois (03) hors d'usage et à une (01) moto par région. Aussi, le budget alloué à la DGGPF n'a guère dépassé 0,04% du budget général en dehors des efforts fournis par les partenaires dans le cadre de la coopération.

Certaines organisations de la société civile regroupées en centrales : la Fédération des ONG du Togo (FONGTO), l'Union des ONG du Togo (UONGTO), le Conseil Consultatif de la Société Civile (CCOST), le Conseil Consultatif des Femmes du Togo (CCoFT) et Women in Law and Development in Africa (WiLDAF-Togo) sont confrontées aux problèmes de capacités institutionnelles, techniques et financières. On note surtout un déficit d'expertise dans le domaine du genre.

D'une manière générale, les contraintes des mécanismes institutionnels se résument comme suit :

- faible capacité d'intervention et de pouvoir de décision du mécanisme gouvernemental en charge du genre ;
- faible intervention du secteur privé dans la promotion du genre ;
- faible capacité d'intervention des Organisations de la Société Civile (OSC) œuvrant pour la promotion du genre ;
- absence d'un cadre de coordination performant pour tous les acteurs œuvrant dans le domaine du genre ;
- faible opérationnalité des points focaux genre dans les ministères sectoriels.

Pour arriver à asseoir un véritable développement institutionnel des mécanismes de promotion de la femme, les autorités togolaises comptent à court terme mettre en œuvre les mesures ci-après :

- l'adoption de la Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre (PNEEG) et le Plan d'Action National pour l'Equité et l'Egalité de Genre (PANEEG) ;
- l'ancrage du genre dans les secteurs clés à travers la création par arrêté ministériel, de Cellules Genre et Promotion de la Femme (CGPF) ou autres points focaux viables ;
- la stabilisation institutionnelle du ministère en charge du genre ;
- l'adoption de dispositions (décret ou autres mesures) en vue d'asseoir une coordination efficace entre les partenaires, les ONG/Associations et le mécanisme national de promotion de la femme ;
- le renforcement des capacités de mise en œuvre des mécanismes institutionnels à travers la formation et l'allocation de budget fortement genré.

QUATRIEME PARTIE

DEFIS RESTANTS ET MOYENS DE LES RELEVER

Défis de la mise en œuvre

La réussite de la mise en œuvre du plan d'action de Beijing dépendra de la levée des défis suivants :

1. l'application du cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique tel que défini ci-dessus ;

2. la concrétisation de l'engagement politique de l'Etat en faveur de la promotion du genre ;

3. la création d'un Ministère chargé spécifiquement du genre pour répondre efficacement aux missions qui lui sont assignées à travers (i) l'existence d'un cadre organique approprié, (ii) la dotation en ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la PNEEG et (iii) le renforcement de son leadership en la matière ;

4. l'adoption de l'approche genre et de ses outils comme stratégie d'intervention par tous les acteurs de développement et dans tous les domaines de la vie économique, sociale, culturelle, juridique et politique ;

5. l'institutionnalisation de la collecte et de l'analyse des données désagrégées par sexe ;

6. l'intégration dans la législation nationale des conventions signées et ratifiées ;

7. l'adoption et l'application effectives des textes.

Le véritable moyen pouvant permettre de relever ces défis est le financement du DSRP complet qui contient plusieurs projets relatifs au genre.